

Plan Local de Propreté - Ville de VERVIERS

Octobre 2020



Table des matières

	Glossaire	3
I.	Plan local de gestion de la propreté	4
I.1	Objectifs généraux du plan	4
I.2	Description des aspects organisationnels relatifs au plan propreté	4
I.3	Diagnostic de la situation actuelle	7
I.3.1	Carte d'identité de la commune	7
I.3.2	Description de la gestion actuelle	8
I.3.3	Diagnostic de la propreté	14
I.4	Identification des partenaires potentiels	19
I.5	Programme d'actions	21
I.5.1	Détermination de la stratégie commune	21
I.5.2	Elaboration du programme d'actions	24
I.6	Suivi et évaluation du plan	31
I.7	Communication du plan	37
II.	Annexe 1 : catalogue d'actions...	38
III	Annexe 2 : cartes des zones	54
IV	Annexe 3 : Troncons (mesures Clic-4-Wapp)	54

Glossaire

- Un **indicateur d'activité** donne une mesure de l'effectivité d'une action ou d'un plan, c'est-à-dire de son accomplissement par les initiateurs et les partenaires (ex. : avancée des moyens prévus, étapes déjà atteintes, etc.).
- Un **indicateur d'impact** donne une mesure des effets directs (ex : nombre de volontaires ayant participé à une action, nombre de sites nettoyés, etc.) ou indirects (ex : changements de comportement des citoyens suite à une campagne de communication, diminutions de quantité de déchets sauvages, etc.) qu'une action ou un plan a permis d'atteindre avec les ressources consommées.
- La méthodologie « **Clic-4 WaPP** » est l'outil de mesure de la propreté locale mis à disposition par le Service Public de Wallonie. Elle repose sur un protocole strict (type de nuisance à recenser, période de mesure, lieux concernés) et des règles de mesure à respecter. Cet outil permet notamment de suivre l'évolution de la propreté sur un territoire et de mesurer l'impact d'actions entreprise.
- **Nuisances / publics / lieux cibles** du plan propreté :
 - **Nuisance cible** : Nuisance que l'on vise à éliminer, via une action ou un programme d'actions (par exemple, les déchets sauvages, les graffitis).
 - **Public cible** : Public considéré comme créateur de nuisance(s) ou exerçant des activités pouvant entraîner la création de nuisance(s) et que l'on veut atteindre via une action ou un programme d'actions, dans le but de l'inciter à ne pas créer de nuisance(s) / à lutter contre la(les) nuisance(s) (ex. : riverains, touristes, festivaliers, etc.).
 - **Lieu cible** : Lieu que l'on vise, via une action ou un programme d'actions, à rendre plus propre par l'élimination des nuisances (ex. : zones commerçantes, arrêts de transport en commun, toilettes publiques, etc.).
 - **Les Cinq piliers** constituent les fondements stratégiques de la politique de lutte contre les déchets sauvages. Trois piliers sont en relation directe avec le citoyen : 1. **participation** (citoyens, entreprises, associations, autres acteurs), 2. **communication & sensibilisation** (visant le changement de comportement), 3. **répression & contrôle social** ; les deux autres se rapportent au cadre de vie : 4. **gestion de l'espace** (passant notamment par la réappropriation de l'habitat et une réduction des zones mal entretenues) et 5. **infrastructures & équipements** (poubelles de rue, matériel de nettoyage, balayage des rues, etc.). Les cinq piliers forment un tout. En effet, ces piliers se renforcent mutuellement et il est important de travailler sur chacun d'entre eux pour parvenir à une amélioration significative de la propreté publique (voir détails en annexe).

I. Plan local de gestion de la propreté

I.1. Objectifs généraux du plan

- ✓ **Etablir un état des lieux de la propreté du territoire communal** incluant notamment le diagnostic de la gestion de la propreté et de la situation actuelle en matière de propreté.
- ✓ **Fixer des actions prioritaires à mener** afin d'améliorer la propreté de manière générale et sur des lieux prioritaires, en agissant notamment sur des groupes cibles porteurs de changement.
- ✓ **Fixer des objectifs** à chaque action.
- ✓ **Gérer la problématique de manière intégrale** en agissant via des piliers d'actions complémentaires.
- ✓ **Mesurer des indicateurs** d'activité et d'impact du programme
- ✓ **Coordonner les rôles des différents acteurs (publics et/ou privés)** en matière de propreté.

I.2. Description des aspects organisationnels relatifs au plan propreté

- ✓ Agent communal référent : O. DETHIER – Responsable du Service Environnement
- ✓ Elu référent : J-F. CHEFNEUX – Echevin de l'Environnement
- ✓ Gouvernance :
 - **Comité de pilotage** : ce comité réunit autour du porteur du PLP les principaux partenaires (techniques, d'image, financiers, etc.) impliqués directement dans le projet. Il coordonne la mise en œuvre de l'élaboration du PLP. Le comité de pilotage s'est réuni deux fois lors de l'élaboration du PLP. Les membres du comité de pilotage sont repris dans le tableau ci-après (p. 6)
 - **Comité de suivi** : il n'y aura pas de mise en place d'un comité spécifique « de suivi », ce suivi étant assuré par le Comité de pilotage, éventuellement élargi à d'autres interlocuteurs.

✓ Membres du Comité de pilotage :

<i>Services impliqués</i>	<i>Agents</i>
<i>Élu</i>	• Jean-François Chefneux (Echevin de l'Environnement) • Alexandra Navaux (Secrétaire de l'Echevin de l'Environnement)
<i>Environnement</i>	• Olivier Dethier (Chef de bureau du service Environnement) • Carinne Born (employée d'administration) • Anna Iakovou (Agent constatateur environnement)
<i>Maintenance</i>	• Marie-Anne HANS (Conductrice des Travaux)
<i>Amendes administratives</i>	• Catherine AMATO (Fonctionnaire sanctionnateur) • Sophie Albert (médiatrice sanctions administratives)
<i>Police</i>	• Marc Adams-Dester (Responsable Zone Vesdre) • Chantal Simon (Commissaire de la Police de Dison) • Maison de Police de Hodimont (087/32.92.20) • Maison de Police du Centre (087/32.92.00) • Maison de Police de Mangombroux (087/32.92.30) • Maison de Police d'Ensival (087/32.93.20)
<i>Gardiens de la Paix</i>	• Yannick Leclercq (Responsable GP) • Anna Galkow • Yannick Hondema

✓ Tâches des membres du Comité de pilotage :

<i>Services impliqués</i>	<i>Tâches attribuées</i>	<i>Personnes du service responsable de la tâche</i>
<i>Environnement / Propreté publique</i>	• Actions de sensibilisation à l'environnement • Collecte (dépôts clandestins, déchets sur la voie publique, etc.) & entretien des espaces verts • Gestion du n° vert 0800/21.105 (signalements) • Coordination du PLP + suivi	• Olivier DETHIER (Chef de bureau) • Carinne BORN (employée d'administration)
<i>Échevinat ENV/Propreté. publique.</i>	<i>Impulsions stratégiques</i>	<i>Jean-François CHEFNEUX</i>
<i>Maintenance</i>	<i>Suivi de terrain & constats</i>	<i>Marie-Anne HANS</i>
<i>Agent constatateur Service Environnement</i>	<i>Suivi de terrain et constats + prévention & répression</i>	<i>Anna IAKOVOU</i>
<i>Zone de Police Vesdre</i>	<i>Suivi des actions et de terrain + prévention & répression</i>	<i>Chantal SIMON + Marc ADANS-DESTER</i>
<i>Fonctionnaire sanctionnateur communal</i>	<i>Répression</i>	<i>Caterine AMATO</i>

✓ Données financières :

Suite à la rédaction du plan, un subside de 1.000 € est octroyé à la Ville de Verviers par le Service Public de Wallonie.

Le budget de la mise en place du Plan Local de Propreté sera quant à lui déterminé au fur et à mesure et en fonction des actions finalement retenues, des sommes qu'il sera possible de dégager lors des exercices financiers annuels (ordinaires et/ou extraordinaire) et des subsides obtenus lors d'appels à projets (ex. : achat de caméras).

Chacun dans leur domaine, les intervenants membres du Comité de Pilotage ont l'habitude de gérer à la fois des projets transversaux et les ressources humaines nécessaires pour les réaliser.

Les responsables des tâches décrites sont respectivement à la tête des services au sein desquels les agents de terrain seront amenés à suivre l'évolution des actions du Plan. Le retour du terrain sera donc une priorité de chaque responsable qui en fera part au Comité de Pilotage. Des réunions de suivi régulières devront être prévues à cet effet.

La mise en œuvre des actions s'étendra à tout le moins jusqu'au terme de la mandature actuelle, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2024.

I.3. Diagnostic de la situation actuelle

I.3.1. CARTE D'IDENTITE DE LA COMMUNE

Population au 31/12/2019 : 55.111 habitants

Superficie totale : 3.414 ha

Longueur de voirie : région 39 km et ville 218 km

Répartition de la population par ancienne commune (2019)

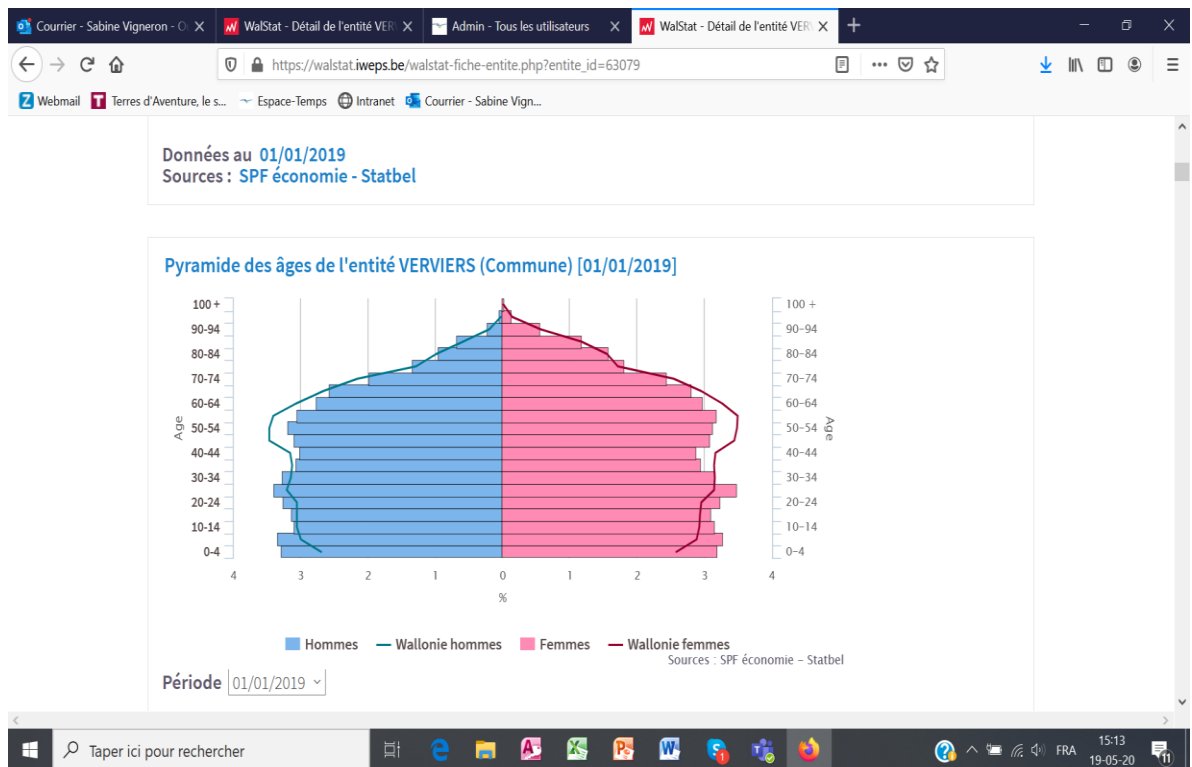
<i>Anciennes communes</i>	<i>Nombre d'habitants</i>
<i>Verviers</i>	<i>27.278</i>
<i>Stembert</i>	<i>8.627</i>
<i>Heusy</i>	<i>6.010</i>
<i>Lambermont</i>	<i>3.084</i>
<i>Ensival</i>	<i>4.741</i>
<i>Polleur</i>	<i>1.976</i>
<i>Petit-Rechain</i>	<i>3.395</i>
<i>Total</i>	<i>55.111 habitants</i>

Autres données au 01/01/2019 (Sources : IWEPS)

Densité de population : 1 672,9 habitants/km²

Age moyen de la population : 40,0 ans

Part de non-belges : 11,99 % (intra-EU : 4,36 % / extra-EU : 7,63 %)



Caractéristiques sociodémographiques du territoire communal

- Densité de population supérieure à la moyenne wallonne / solde migratoire négatif (installation d'habitants en périphérie)
- Population jeune (moyenne d'âge de 40 ans)
- Caractère hétéroclite du territoire, entre anciennes communes plutôt semi-rurales et communes urbaines (Verviers & Ensival)
- Paupérisation, essentiellement du centre-ville, qui se traduit notamment par un taux de chômage élevé et un classement parmi les communes les plus pauvres de Wallonie (revenu médian : 19.880€ (2017) – Moyenne régionale : 22.849 €) / Disparités économiques entre parties du territoire
- Caractère multiculturel, essentiellement au centre-ville (107 nationalités recensée)
- Centre-ville en désertification, notamment sous l'angle commercial

I.3.2. DESCRIPTION DE LA GESTION ACTUELLE

A. Plan d'aménagement en poubelles :

1. Plan précis de l'emplacement de toutes les poubelles : **OUI** (plan joint)
2. Analyse du taux de remplissage : **NON** (vidangées en permanence par OVS)

3. Utilisation de l'outil de géolocalisation par Be Wapp : **OUI** (encodage dans le système mais pas de suivi faute de temps)
4. Système de gestion comparable : **OUI** (ATAL). Le logiciel ATAL sert à gérer les « doggynets » (dont les tournées pour le remplissage de celles-ci), les bulles à verre et les conteneurs collectifs enterrés

B. Gestion des opérations de nettoyage dans la commune :

- Gestion des bulles à verre, bulles à vêtement :

Intradel a le marché des bulles à verre et des bulles à vêtements (ramassage 1 jour/semaine) / Passage régulier de TERRE dès que nécessaire ou à la demande de la Ville.

- Opérations :

<i>Opération de nettoyage</i>	<i>Personnel</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Matériel</i>	<i>Budget</i>
<i>Vidange des poubelles publiques</i>	<i>4 hommes</i>	<i>4-5 j /semaine</i>	<i>Camionnette</i>	
<i>Balayage des rues</i>	<i>3 hommes</i>	<i>3-4 fois/an</i>	<i>Balayeuse</i>	
<i>Nettoyage autour des points d'apport volontaire (bulles à verre, bulles à vêtements)</i>	<i>2 hommes</i>	<i>2 x/semaine + 1 x/semaine par Bois et Travaux (sous-traitant Intradel)</i>	<i>Camionnette</i>	
<i>Enlèvement des dépôts clandestins</i>	<i>Simultanément à la tournée vidange des poubelles publiques</i>			
<i>Enlèvement des déchets sauvages</i>				
<i>Enlèvement des graffitis</i>	<i>2 hommes</i>	<i>A la demande</i>	<i>Produit et sableuse</i>	
<i>Enlèvement des affichages sauvages</i>	<i>Non</i>			

- Personnel : 22 ETP
- Nombre de véhicules : 13
- Moyens financiers : 737.408,71€ (118.000€ alloc. de la maintenance 875/12401-48 et 619.408,71€ OVS)

Remarque : Ce montant demanderait à être détaillé et complété. En effet, à ce jour, nous ne sommes pas capables d'identifier les coûts « cachés » (notamment les ressources humaines, ni les coûts des actions « annexes » [Opération Rivière Propre, etc.]).

- Les ouvriers de la maintenance sont chargés de vider les poubelles publiques 2 ou 3 fois par semaine selon l'endroit.
- Le périmètre du centre-ville est nettoyé par la société privée OVS (nettoyement des rues, enlèvements des dépôts clandestins et vidange des poubelles publiques). En 2019, le budget pour ce poste s'élève à 619.408,71 € (cf. supra – moyens financiers).

C. Outils de planification et de rapportage

1. Outil Clic-4-Wapp : **NON** (en cours)
2. Dispatching : **OUI** (encodage des plaintes des citoyens)

Description de la procédure de travail :

- a) Logiciel mis au point pas la Cellule informatique de la ville.
 - b) Les citoyens téléphonent au n° vert ou envoient un courriel à environnement@verviers.be pour signaler un dépôt clandestin, un souci de propreté, etc.
 - c) Encodage des signalements dans le logiciel « Dispatching »
 - d) Selon la plainte, envoi par le Service environnement d'un bon de travail au service de la Maintenance ou aux Gardiens de la Paix pour vérification sur le terrain et fouille du dépôt, ou d'un courriel à OVS pour enlèvement du dépôt si celui-ci se trouve dans l'hyper centre.
 - e) Retour des Gardiens de la Paix, d'OVS ou de la Maintenance afin de clôturer (ou non) le signalement dans le logiciel.
 - f) Actuellement, simple AR vers le citoyen mais pas de retour complet de ce qui a été entrepris (manque de temps).
3. Logiciel ATAL : **OUI** (utilisé par le service de la Maintenance : gestion des bons de travail pour les ouvriers communaux).
 4. Intérêt pour *FixMyStreet* : **OUI SI** ce logiciel était relié directement à ATAL (intérêt en outre limité par le développement en cours d'une application Ville qui devrait comporter cet outil).

D. Grand Nettoyage de Printemps et Ambassadeurs de la Propreté

1. Grand Nettoyage de Printemps

La Ville de Verviers y participe chaque année.

En 2019 : 1600 bénévoles (groupe de citoyens, écoles, entreprises, ASBL)

Quantité de déchets collectés en 2019 : 302 sacs récoltés.

Volontaires : 3-4 comités de quartiers + personnes individuelles (4-5 fois par an) mais leur nombre est fort restreint. Ce moyen devra être développé avec le Plan Local de Propreté.

2. Ambassadeurs de la Propreté

Pas de données tenues à jour quant au nombre de déchets récoltés. Les personnes préviennent le service environnement via un mail pour préciser le lieu de rassemblement des déchets collectés.

Aide et reconnaissance : **OUI** (les ouvriers ramassent les déchets collectés + aide via les Ambassadeurs de la Propreté) & **NON** (pas de mise en avant particulière de la Ville de Verviers, pas de verre offert par le Conseil communal, etc.).

E. Communication

- Journal communal (Vervi&toi) : parution tous les 3 mois dans toutes les boîtes aux lettres de la commune
- Journal hebdomadaire La Quinzaine : page réservée à la propreté publique 2 fois par an
- Grand nettoyage de Printemps – communication spécifique
- Opération Rivières propres – communication spécifique

Les Grands événements sont en outre promus chaque année via les différents créneaux de communication de la Ville de Verviers à savoir la page Facebook, le site Internet, les abribus, les panneaux publicitaires (planimètres), etc.

F. Répression

- Personnel : 2 agents constatateurs ouvriers : 100% propreté publique
- 1 agent constatateur communal : 100 % propreté publique
- 5 Gardiens de la paix : leurs missions sont les suivantes :
 - Par leur présence visible dans les lieux publics, ils participent au sentiment de sécurité et à la qualité de vie des citoyens. Ils répondent à leurs questions, les guident vers les services compétents relatifs à leur problème, apaisent les conflits, etc.
 - Ils sensibilisent le public à la sécurité et à la prévention de la criminalité via des distributions de flyers, par des conseils de vigilance, etc.
 - Ils ont une fonction de relais vers la police, les pompiers pour les problèmes de sécurité.

- Ils incitent les habitants à entretenir leur trottoir.
- Ils veillent au respect du règlement zonal de police concernant la collecte des déchets
- Ils font de la prévention contre le vol de et dans les véhicules en signalant au moyen d'un flyer ou par le biais d'un courrier personnalisé le caractère dangereux d'une fenêtre ouverte, d'un objet de valeur laissé dans le véhicule.
- Ils sont « surveillants habilités ». Ils sécurisent les abords des écoles en aidant les enfants à traverser la route ou encadrent des traversées lors de manifestations.
- Ils encadrent les manifestations publiques dont les événements culturels ou festifs organisés par la Commune (ex : brocante, Fiesta City, Jogging, ...).
- Ils sensibilisent et préviennent le stationnement gênant.

Ces missions sont donc assez peu tournées vers la propreté publique.

Ils ne peuvent en outre exercer aucun moyen de contrainte mais seulement inviter à adapter un comportement. Leur rôle est essentiellement préventif, informatif et convivial.

Dans certains cas, les gardiens de la paix « constatateurs » peuvent être amené à rédiger des sanctions administratives.

- Outils de répression :
 - Sanctions administratives communales (SAC) relatives à l'environnement :

En 2019, 138 dossiers en matière de délinquance environnementale sur 1149 SAC au total.

Règlement Zonal de Police = base pour la rédaction des sanctions administratives communales.

- Procédure judiciaire classique (Procès-verbaux, etc.).

G. Actions réalisées /menées sur la même période

<i>Action</i>	<i>BE WAPP</i>
<i>Description</i>	<i>Ambassadeurs de la Propreté</i>
<i>Planning</i>	<i>3-4 fois sur l'année</i>
<i>Partenaires mobilisés</i>	<i>Comités de quartier, personnes individuelles (à développer), entreprises, ASBL et écoles.</i>
<i>Moyen mis en œuvre</i>	<i>Inscription via le site de la RW</i>

<i>Sources de moyens</i>	<i>Pas de budget de la commune / apport du matériel via le site Be Wapp</i>
<i>Bilan quantitatif</i>	<i>Effet positif de sensibilisation de différentes sortes d'acteurs (citoyens, entreprises, mouvement de jeunesse)</i>
<i>Bilan qualitatif</i>	<i>Belle mobilisation citoyenne et notamment des mouvements de jeunesse qui y participent toute la journée. Capacité à mobiliser différentes catégories de la population.</i>

<i>Action</i>	<i>Opérations Rivières Propres</i>
<i>Description</i>	<i>Nettoyage des berges de la Vesdre</i>
<i>Planning</i>	<i>Dernier samedi du mois d'avril</i>
<i>Partenaires mobilisés</i>	<i>PCDN + bénévoles + service de l'Environnement</i>
<i>Moyen mis en œuvre</i>	<i>La commune fournit les bottes et l'intendance</i>
<i>Sources de moyens</i>	<i>Matériel du service Environnement + budget ville</i>
<i>Bilan quantitatif</i>	<i>D'année en année, une centaine de personnes participe à l'opération.</i>
<i>Bilan qualitatif</i>	<i>Opération qui fonctionne bien depuis plus de 15 ans et qui continue à mobiliser d'année en année le même nombre de bénévoles.</i>

<i>Action</i>	<i>Campagne de Sensibilisation à la prévention des déchets et propreté</i>
<i>Description</i>	<i>Stand sur le marché hebdomadaire de Verviers ou sur celui des petits producteurs locaux</i>
<i>Planning</i>	<i>2-3 fois l'année</i>
<i>Partenaires mobilisés</i>	<i>Service de l'Environnement + Intradel</i>
<i>Moyen mis en œuvre</i>	<i>1 matinée par marché + récupération des heures prestées par les agents</i>
<i>Sources de moyens</i>	<i>Matériel du service environnement + budget de la ville</i>
<i>Bilan quantitatif</i>	<i>Une centaine de personnes touchées par an avec un potentiel de plusieurs centaines de personnes.</i>
<i>Bilan qualitatif</i>	<i>Bonne fréquentation du marché, possibilité d'aller au contact du citoyen</i>

<i>Action</i>	<i>Campagne d'affichage pour les dépôts sauvages</i>
<i>Description</i>	<i>Affiche « Mon quartier n'est pas une poubelle » ou « Plein les bottes des crottes » ou « Interdiction de nourrissage des pigeons »</i>
<i>Planning</i>	<i>4-5 fois sur l'année</i>
<i>Partenaires mobilisés</i>	<i>Service de la Maintenance et Gardiens de la Paix</i>
<i>Moyen mis en œuvre</i>	<i>Affiches Abribus, différents formats</i>
<i>Sources de moyens</i>	<i>Service communication</i>
<i>Bilan quantitatif</i>	<i>700 panneaux réalisées depuis 4/5 ans</i>
<i>Bilan qualitatif</i>	<i>Etant donné le nombre d'endroits concernés par cette problématique, le stock de panneaux disponibles baisse régulièrement ce qui signifie que la sensibilisation se fait de manière importante.</i>

H. Points faibles et pistes d'amélioration

<i>Points faibles</i>	<i>Pistes d'amélioration</i>
<i>Manque de personnel dédié à la propreté publique (agents constatateurs Environnement)</i>	<i>Agents constatateurs dédiés à la propreté Création d'un Pool Environnement / Propreté</i>
<i>Différents outils de gestion en interne</i>	<i>Outil commun pour les services communaux et disponible pour les citoyens</i>

I.3.3. DIAGNOSTIC DE LA PROPRETE

- A. **Mesure quantitative de la propreté** (Inventorisation quantitative de la propreté avec l'outil développé par la Wallonie Clic-4 WaPP : recensement des déchets sauvages et des autres nuisances sur les zones sélectionnées pour les mesures)

Rappel : une formation pour l'utilisation du Clic-4 WaPP est dispensée par la Région. La Région encourage les communes à proposer, en plus du nombre de tronçons minimum, l'évaluation de tronçons supplémentaires y compris des tronçons non répertoriés dans l'outil. L'outil peut contenir l'évaluation de 25 tronçons au total.

Ces mesures n'ont pas encore été réalisées car il nous a fallu un certain temps avant de recevoir l'accord de la Région wallonne pour que des bénévoles se chargent de ces mesures à la place des Gardiens de la Paix (devenus indisponibles pour cette mission en raison de l'actualité & des nouvelles missions leur ayant été confiées en conséquence). Ensuite, il a fallu désigner les bénévoles. Enfin, les Gardiens de la Paix ayant reçu la formation (et pouvant donc la dispenser aux bénévoles comme souhaité par la Région wallonne) ont été écartés pour cause de Covid19.

Toutefois, la première mesure devrait pouvoir être réalisée rapidement par les bénévoles. En outre, nous incluons à la fin de ce Plan Local de Propreté (annexe 3), un document reprenant les différents points noirs identifiés. Cette liste a été établie et transmise le 26 mai 2020 à Mme Renwart en lui expliquant notre situation. Mme Renwart a approuvé notre plan d'échantillonnage en date du 8 juin 2020.

B. Problèmes spécifiques de propreté dans la commune (point noirs) :

1. Bulles à vêtements et/ou bulles à verre :

- *Rue Lucien Defays*
- *Rue du Tribunal*
- *Rue du Gazomètre*
- *Place François Geron*
- *Rue Hombiet*
- *Rue de Limbourg*
- *Rue de Limbourg*
- *Rue Henri Pirenne*
- *Place Saint-Remacle*
- *Rue Saucy*
- *Rue Sècheval*
- *Rue de Séroule*
- *Rue de Stembert*
- *Rue du Tir*
- *Rue Xhavée*
- *Place d'Arles*
- *Rue Saint-Bernard*
- *Rue des Ormes*
- *Rue Entre les Ponts*
- *Place Lambert Fraipont*
- *Rue des Aulnes*
- *Rue de la Saunerie*
- *Rue du Trou Brasy*
- *Clos des Béguines*

- Rue Georges Albert
- Avenue Roger Dejardin
- Rue de Battice
- Les Cerisiers
- Place de la Moinerie
- Thier de Hodimont
- Place Xhovémont
- Rue du Cimetière
- Rue du Tombeux
- Rue de la Papeterie
- Avenue Jean Lambert
- Rue du Panorama
- Rue Biez-du-Moulin
- Cité du Bois Goulet
- Rue Jean Baguette
- Avenue de Ningloheid
- Champ des Oiseaux
- Cour Fischer
- Basse Voie

2. Sites des conteneurs collectifs enterrés (dépôts sauvages) :

- Rue Bérizou
- Rue du 1^{er} de ligne
- Rue Henri Pirenne
- Rue Pierre Fluche
- Place Général Jacques
- Quai de la Vesdre
- Rue Saint Antoine
- Rue des Raines
- Place Devaux
- Rue du Collège
- Cour Fischer
- Rue Xhavée
- Rue Lucien Defays
- Rue aux Laines
- Rue de la Banque/Ploquette
- Rue de la Banque/Martyrs
- Place saint-Hubert
- Rue Spintay
- Rue du Gazomètre
- Rue Sécheval
- Rue de Limbourg
- Rue du Commerce
- Rue du Moulin
- Place St remacle

- Esplanade de la Grâce
- Place Albert 1^{er}
- Rue du 12^{ème} de Ligne
- Place de la Victoire
- Rue Raymond
- Rue des Martyrs
- Rue des Carmes

3. Dépôts sauvages dans certains quartiers plus problématiques :

- Quartier de Hodimont,
- Rue des Fabriques (plaine de jeux)
- Coin de la rue des Foxhalles
- Rue de Dison

C. Diagnostic AFOM :

L'ensemble des points positifs et négatifs se retrouvent ci-après selon l'analyse AFOM.

<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
• Volonté politique de réduire les dépôts clandestins & d'augmenter la propreté publique • Trois parcs à conteneurs sur le territoire permettant l'élimination responsable et le tri des déchets • Matériel de nettoyage (type Glutton) • Passage au 01/01/2020 aux conteneurs à puce pour les déchets ménagers résiduels et organiques (responsabilisation du citoyen et application du coût-vérité) • Conteneurs collectifs enterrés pour le centre-ville, les ensembles d'immeubles à appartements ou pour les petits immeubles ne pouvant aisément accueillir deux conteneurs différents • Personnel : agent sanctionnateur, agent constatateur et Gardiens de la Paix + Service environnement • Disponibilité des services administratifs pour expliquer le tri sélectif	• Peu de collaboration entre les différents services • Manque de communication quant aux actions/projets mis en place par les autres services • Trop de petites actions disjointes en lien avec le respect de l'environnement, les déchets, etc. mais pas de cohésion d'ensemble et d'identification à un projet à plus grande échelle • Personnel : sous-effectif pour les missions attendues • Peu de moyen financiers

• Collecte des objets encombrants à domicile afin de permettre leur revalorisation ou leur élimination spécifique (RCYCL) • Projet du présent PLP et actions qui vont en découler	
--	--

<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
• Projet d'installation de caméras sur le territoire (budget extraordinaire 2020 + demande pour exercice 2021 + appel à projet RW) • Programme d'éducation à l'environnement dans les écoles • Formations et animations gratuites d'Intradel pour les écoles • Equipes d'Ambassadeurs de la Propreté	• Quantité de dépôts clandestins ramassés par semaine. • Manque d'intérêt de la population rendant la participation citoyenne très compliquée • Population pas suffisamment informée/sensibilisée par rapport au tri des déchets, aux taxes poubelles et aux décisions politiques • Dépôts clandestins fréquents • Passage aux conteneurs à puce au 01/01/20 et réticence de certains habitants au changement de leurs habitudes • Comportements inciviques

Le diagnostic montre clairement que le manque de propreté lié aux incivilités est un problème pour la Ville de Verviers. Réduire les dépôts clandestins par différentes manières est devenu une priorité.

Le tableau ci-dessous reprend les faiblesses et les pistes d'amélioration qui pourraient en découler.

<i>Faiblesses</i>	<i>Pistes d'amélioration</i>
<i>Peu de collaboration entre les différents services</i>	<i>Améliorer la transversalité entre les services</i>
<i>Manque de communication quant aux actions / projets mis en place par les autres services</i>	<i>Communiquer systématiquement sur les projets vers d'autres services qui seraient concernés (+ communication de l'Echevin en charge vers le Collège)</i>

<i>Trop de petites actions disparates en lien avec le respect de l'environnement, les déchets, etc. & absence de cohésion d'ensemble et d'identification à un projet à plus grande échelle</i>	<i>Unifier l'ensemble via le Plan Local de Propreté et le une communication structurée</i>
<i>Trop peu de personnel</i>	<i>Engager du personnel [en fonction des budgets disponibles & des éventuels appels à projets / Optimisation de l'organisation des ressources humaines (moyens actuels)]</i>
<i>Peu de moyens financiers</i>	<i>Planifier à l'avance certaines actions et proposer des montants dans l'élaboration du budget annuel / Réponse aux éventuels appels à projet</i>

B. Causes probables des dépôts clandestins :

L'objectif est de chercher les causes qui mènent aux dépôts clandestins.

- Incivisme grandissant d'une partie de la population
- Manque d'éducation / sensibilisation aux enjeux environnementaux
- Manque d'information quant à l'organisation de la collecte des déchets
- Anarchisme latent (et parfois instrumentalisé) contre le système de collecte
- Certains quartiers considérés qui présentent un *turn over* important en matière de population de primo arrivants ne maîtrisant pas forcément la langue et les codes locaux.
- Présence sur le territoire verviétois de 106 nationalités différentes ce qui peut provoquer des problèmes de compréhension.
- Difficultés personnelles rendant compliquée la gestion des déchets (maladies mentales, personnes sous régime d'administration des biens et/ou de la personne, facultés intellectuelles, etc.)
- Conflit divers (familiaux, voisinage, etc.)
- Promiscuité / Mixité / Absence du sentiment de cohésion sociale / Plus de fierté de son quartier / Choc des cultures, des habitudes, etc. / Plus de communication entre les personnes
- Urbanisation parfois compliquée à combiner avec le nouveau système de collecte de déchets
- Pannes multiples des conteneurs collectifs enterrés

I.4. Identification des partenaires potentiels

Identification de tous les acteurs pouvant potentiellement faire partie d'un partenariat (car l'acteur est présent dans la commune, car l'acteur a déjà participé à des actions de la commune, car il y a un bon terrain d'entente avec l'acteur, car une collaboration est déjà présente avec la commune, etc.).

Un partenariat peut être par exemple :

- Un apport financier
- Un apport matériel
- Un apport technique (apport d'expertise et de connaissance)
- Un apport humain (par exemple, un mouvement de jeunesse s'engage à participer à une action de ramassage et à rassembler des bénévoles)

Par ailleurs, la commune peut préciser ses attentes éventuelles vis-à-vis de la Région quant à la phase de mise en œuvre du PLP (monitoring, formation, accompagnement...)

Enfin la commune doit veiller aux synergies possibles avec d'autres plans (ex : PCDN, Opération Commune Zéro Déchet, etc...)

Les partenaires potentiels identifiés sont repris dans le tableau ci-dessous.

<i>Partenaires potentiels</i>	<i>Type de partenariat</i>	<i>Objectif</i>	<i>Commentaire</i>
<i>Région wallonne</i>	<i>Appui (subsidiation, etc.)</i>	<i>Acquisition de matériel (mobilier, outils, etc.) ou de ressources humaines / Aide à la structuration organisationnelle</i>	<i>Selon les appels à projets</i>
<i>Intercommunale Intradef</i>	<i>Aide logistique, technique, financière, etc.</i>	<i>Mise en place d'actions de prévention, amélioration du système de collecte, etc.</i>	<i>Actions de prévention réalisées chaque année par l'Intercommunale / dialogue nourri et constructif</i>
<i>Communes voisines : Dison, Pepinster, Herve</i>	<i>Coproduction</i>	<i>Aider à la cohérence des actions (ex. :</i>	<i>Possibilité de réaliser des actions</i>

		<i>mêmes actions sur les différents territoires) & partage de divers coûts (ex. : achat de matériel en commun, etc.)</i>	<i>conjointes avec Intradef (ex : Commune Zéro Déchet)</i>
Ecoles	<i>Coproduction/collaboration</i>	<i>Réaliser des actions de sensibilisation (via les Ambassadeurs de la Propreté)</i>	<i>Nécessité de travailler « tous secteurs confondus »</i>
Associations de quartier	<i>Coproduction/collaboration</i>	<i>Identification des problématiques de terrain / Etude des réponses adaptées / Réflexions sur l'embellissement du cadre de vie / etc.,</i>	<i>Avec les comités de quartier</i>
Mouvements de jeunesse	<i>Coproduction/collaboration</i>	<i>Mise en place d'actions de sensibilisation (ex. : ramassage de déchets)</i>	
Police locale	<i>Coproduction/collaboration</i>	<i>Meilleure répression des incivilités (dépôts clandestins, etc.)</i>	
Entreprises du secteur privé (secteur HORECA, associations des commerçants, etc.)	<i>Coproduction/collaboration</i>	<i>Sensibilisation (notamment à la problématique des mégots de cigarettes) & aide sur le terrain</i>	<i>Groupe d'employés qui ramassent les déchets aux abords de l'entreprise sur leur temps de midi, etc.</i>
ASBL	<i>Coproduction/collaboration</i>	<i>Sensibilisation (notamment à la problématique des dépôts sauvages) & aide sur le terrain</i>	<i>ASBL qui ramasse ponctuellement les déchets, qui réalise des « donneries », des « repair café », etc.</i>

<i>Ambassadeurs de la Propreté</i>	<i>Collaboration</i>	<i>Ramasser les déchets dans les quartiers</i>	<i>Actions ponctuelles selon l'envie des équipes</i>
------------------------------------	----------------------	--	--

I.5 Programme d'actions

I.5.1 DETERMINATION DE LA STRATEGIE DE LA COMMUNE

A. Détermination de lieux ou nuisances cibles :

Sur base de l'inventorisation de la propreté réalisée dans la partie « I.3.2 *Diagnostic de la propreté* », la liste des lieux et des nuisances à cibler dans le programme ont été définis.

Il est intéressant de s'attaquer aux lieux particulièrement sales car une amélioration nette de la propreté d'un endroit aura deux effets : premièrement, la satisfaction directe des citoyens, et deuxièmement, une incitation à ne plus salir le lieu. La propreté incite au maintien de la propreté comme la saleté attire la saleté.

<i>Lieux prioritaires</i>	<i>Nuisances prioritaires éventuellement)</i>
• <i>Sites d'apports volontaires (bulles à verres, bulles à vêtements, conteneurs collectifs enterrés)</i> • <i>Quartiers commerçants (Centre-ville)</i> • <i>Périphérie (quartier résidentiel)</i> • <i>Abord des Recyparcs</i> • <i>Etc.</i>	• <i>Dépôts sauvages</i> • <i>Crottes de chiens, mégots de cigarettes</i> • <i>Nécessité d'inciter les citoyens à signaler les incivilités + Poubelles publiques</i>

Les lieux et types de nuisances reprises ci-dessous sont le constat, non seulement des ouvriers et agents communaux mais également des citoyens qui ont été consultés.

Dans une optique de démarche participative et à cause des mesures prises pour lutter contre le Covid-19, l'ASBL a proposé de recourir à une plateforme numérique de participation citoyenne dont Espace Environnement était le modérateur.

La première enquête ouverte aux citoyens s'est déroulée du 26 mai au 7 juin 2020. Il s'agissait de demander aux citoyens de faire un diagnostic des nuisances et des points noirs sur l'ensemble de la Commune (voir tableau repris ci-dessus). 231 participations ont été enregistrées avec 426 contributions et 694 votes.

La deuxième enquête s'est déroulée du 15 juin au 5 juillet 2020. Il s'agissait de demander aux citoyens des propositions d'actions pour remédier aux problèmes soulevés lors de la 1^{ère} enquête sur la plateforme. 68 participations ont été enregistrées avec 177 contributions et 333 votes.

Cette alternative a permis, par ailleurs, de solliciter un nombre plus important d'acteurs et de citoyens.

Pas de surprise après l'analyse des résultats de ces deux enquêtes : les lieux les plus problématiques ainsi que les types de nuisance sont déjà bien connus au sein des services communaux. Il s'agit de constats flagrants et généraux. L'ensemble des idées et des propositions d'actions ont ensuite été évaluées et les actions, reprises au point I.5.2 ont été retenues.

B. Détermination des objectifs globaux d'impact et d'activité :

L'objectif est d'améliorer la propreté publique et de réduire les dépôts clandestins sur les différents lieux du territoire communal. Il est important de se fixer des objectifs globaux pour se projeter dans le temps, pour faire avancer et faire vivre le plan local de propreté.

Atteindre 0 déchets est impossible. Cependant, il est tout à fait envisageable de réduire grandement les dépôts grâce à la mise en place des différentes actions. Nous pourrions définir comme objectif une réduction de 5 % au bout de la première année, pour tendre vers 20% au bout de 4 à 5 ans.

En 2021, il faudra envisager de faire un décompte séparé des dépôts clandestins et dépôts des poubelles publiques et également utiliser l'outil « *Clic-4-Wapp* ». Il faudra une collaboration entre le Service de l'Environnement et celui de la Maintenance.

Nous espérons également que grâce aux actions du Plan Local de Propreté, l'ensemble des citoyens prendra conscience de l'ampleur de la problématique et de leur donner envie de réduire celle-ci.

- **Objectifs d'impact du plan**

Le diagnostic, et notamment le tableau AFOM, montre clairement les actes inciviques des citoyens, les dépôts clandestins et le manque d'information. Les objectifs sont de réduire les différentes nuisances (dépôts clandestins autour des sites d'apports volontaires, mégots de cigarette, etc...) et de mieux informer les citoyens.

En prenant l'année 2019 comme année T0, où nous avons les chiffres pour les dépôts clandestins, nous pourrions voir l'évolution dans le futur. Concernant les menus déchets (mégots, déchets jetés dans les poubelles publiques, ...) il est impensable, vu la surface du territoire, de scinder et de les comptabiliser séparément des dépôts clandestins en général.

Séparer les deux est impossible logistiquement pour les ouvriers qui perdraient beaucoup trop de temps.

Concernant des objectifs chiffrés, comme dit plus haut, nous partons sur une réduction de 5% en 2021 par rapport à 2020, et de 20% en 2025 par rapport à 2020 pour les dépôts clandestins et les menus déchets (mégots de cigarette, cannettes, etc.)

Considérant la communication et l'information aux citoyens, il est difficile de la chiffrer à l'heure actuelle. Nous pouvons simplement, à travers les actions reprises ci-après dans les fiches, rendre cette communication systématique et annuelle.

Si nous observons une réduction de ces dépôts, cela voudra dire que l'ensemble des actions mises en place porte ses fruits et que certains inciviques ont changé leur mentalité.

Il est clair qu'il est important d'avoir des résultats chiffrés afin de justifier l'utilité de la mise en œuvre du plan. Cependant, il est important que les calculs nécessaires ne prennent pas trop de temps.

- **Objectifs d'activité du plan**

Au niveau financier, les budgets sont précisés dans chaque action lorsqu'ils sont connus.

Les moyens humains reprennent les ouvriers et agents du service Environnement de la Ville, ceux de la Prévention (Gardiens de la Paix) et ceux de la Police soit une quarantaine d'équivalents ETP.

Les objectifs sont repris dans chaque fiche action du plan.

Au total, environ **20** agents seront mobilisés dès 2021 pour la réalisation des 16 actions reprises. A noter qu'il s'agit d'une estimation en fonction des données reprises dans les différentes fiches actions et en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle. Les agents mobilisés le

seront ponctuellement, en fonction du type d'actions, en complément et/ou dans le cadre de leurs différentes missions. Nous étudierons les opportunités au fur et à mesure de l'évolution du Plan Local de propreté. Nous verrons d'après le plan d'embauche comment on peut mettre en place les différentes actions. La capacité des missions du Plan Local de Propreté augmentera en fonction du plan d'embauche.

I.5.2 ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

A. Piliers d'actions :

Les piliers d'actions sont importants à combiner lorsqu'on aborde la lutte contre la malpropreté. Pour chaque lieu et/ou nuisance prioritaire, il conviendra de mettre en place des actions se raccrochant aux piliers suivants :

- **La communication/sensibilisation**, invitant à un changement de comportement et de mentalité. Pour que les citoyens captent un seul message de manière cohérente de la part de tous les acteurs, il conviendra de coordonner les actions de communication avec les différents acteurs.
- **L'infrastructure et l'équipement**, passant par l'aménagement ainsi que par l'orchestration des différents efforts opérationnels. Il s'agit de faciliter les gestes de propreté (ex : poubelles publiques, doggyenet, etc.)
- **La participation**, ayant pour objectif le développement d'une adhésion et d'une participation dans la gestion de l'espace public, pousser les citoyens à s'approprier leur cadre de vie et à s'investir pour le conserver dans un état de propreté acceptable.
- **La gestion de l'espace**, visant à améliorer les lieux de vie, réduire les zones à l'abandon et à créer un environnement agréable qui incite à le préserver (par ex. parterres de fleurs, permis de végétaliser, ...)
- **La répression**, signifiant la distribution de sanctions, mais également la médiation, l'augmentation des constatations, etc. Il s'agit d'atteindre le public peu ou moins touché par la sensibilisation et qui ne fait pas un bon usage des supports matériels.

B. Sélection des actions

Le diagnostic (notamment le tableau AFOM) met en avant le manque d'information du citoyen et les problèmes d'incivilités. De plus, lors de la consultation des citoyens sur la plateforme en ligne, ceux-ci ont clairement mis en avant les objectifs suivants :

- Lutter contre les dépôts clandestins
- Lutter contre les déchets aux abords des routes
- Lutter contre les déchets aux abords des SAV (bulles à verre et à vêtements) et CCE
- Lutter contre les poubelles publiques débordantes

Le tableau AFOM du diagnostic, reprenant les atouts, faiblesses, opportunités et menaces, concernant la propreté publique sur le territoire, a permis de cibler les différentes actions et des objectifs ont été établis dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, toujours en fonction du diagnostic et de la détermination de la stratégie de la commune, le comité de pilotage a sélectionné, sur base des propositions des citoyens, les différentes actions à retenir et a élaboré son propre plan d'actions, repris ci-après.

En complément des services communaux, les principaux partenaires (Police, Intradel) seront mobilisés lorsque les actions les concernent.

Certaines actions, proposées par la population, n'ont pas été retenues car indépendantes des décisions du Conseil communal, comme par exemple, cautionner les canettes ou encore réduire le montant de la taxe (ce qui est impossible par respect du coût-vérité)

Chaque fiche action reprend la nuisance et le lieu prioritaire

C. Descriptions des actions retenues

Le programme prévoit une description de chaque action retenue via une fiche spécifique.

<i>Pilier</i>	<i>Préciser le(s) pilier(s) concerné(s) ou s'il agit d'une action de bonne gouvernance</i>
<i>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</i>	<i>Préciser les nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Définir des objectifs d'impact (résultats attendus) et d'activité (mobilisation de moyens) en précisant les hypothèses sur lesquelles se base l'ambition des objectifs</i>
<i>Description</i>	<i>Décrire : 1) l'action et son déroulement (étapes clés), 2) les lieux concernés, 3) les nuisances concernées, 4) les publics cibles concernés et 5) en</i>

	<i>quoi elle répond à un point noir du diagnostic.</i>
<i>Porteur de l'action</i>	<i>Préciser la structure porteuse de l'action et l'animateur</i>
<i>Partenaires prévus</i>	<i>Préciser la nature de chaque partenaire : financier, technique (communication, expertise technique), humain, matériel, ...)</i>
<i>Planning de mise en œuvre</i>	<i>Préciser les dates de début, des étapes clés et de fin</i>
<i>Moyens prévus</i>	<i>Préciser le budget financier et le temps consacré</i>
<i>Sources des moyens</i>	<i>Préciser la source des moyens : budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...</i>
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<i>Définir deux types d'indicateurs, en précisant la fréquence et la méthode de calcul / source de chaque indicateur : A. Indicateur d'activité : donne une mesure de l'effectivité d'u ou d'un plan, c'est-à-dire de son accomplissement par les i et les partenaires. Des indicateurs d'activité sont par exemple l'avancée des moyens prévus, les étapes déjà atteintes. B. Indicateur d'impact : donne une mesure des effets directs (exemple, nombre de volontaires ayant participé à une activité, nombre de sites nettoyés) ou indirects (par exemple, changement de comportement des citoyens suite à une campagne de communication, diminution de la quantité de déchets sauvages^{oo} qu'une action ou un plan a permis d'atteindre avec les ressources consommées.</i>
<i>Indicateurs d'activité</i>	
<i>Indicateurs d'impact</i>	

Le tableau ci-après reprend le plan d'action du Plan Local de Propreté et son planning estimé.

L'ensemble des actions est prioritaire car il est important de travailler sur tous les fronts dès à présent si nous entendons obtenir des résultats.

Plusieurs actions n'ont pas de limite dans le temps et se poursuivront au fil des années à venir.

<i>Piliers</i>	<i>Actions</i>	<i>Planning</i>
<i>Communication & sensibilisation</i>	1. Mettre à disposition du public une application qui permettrait de déclarer les dépôts en « live » 2. Contrôler les productions de déchets à priori « anormales » (contrôle des badges, des conteneurs individuels) 3. Placer des panneaux afin de prévenir des risques d'amendes aux points noir	2021-2022 2020-... 2021
<i>Infrastructures & équipements</i>	4. Ensemble des actions qui vont être réalisées dans l'appel à projet (cadastre des Poubelles publiques) 5. Mettre en œuvre les recommandations pour identifier les actions visées au point 4 6. Optimiser les conteneurs collectifs enterrés	2021 (Suivant l'appel à projet de Be Wapp) 2021 2020-...
<i>Participation</i>	7. Augmenter des nettoyages ponctuels de la Ville avec les citoyens (via les Ambassadeurs de la Propreté) 8. Récompenser les Ambassadeurs de la Propreté participants (bons d'achats dans les commerces locaux par ex.)	2021-... 2022 (à prévoir au budget)
<i>Gestion de l'espace</i>	9. Problématique des trottoirs verdurisés (voir avec la maintenance pour identifier les techniques de gestion pour ne pas laisser voir le manque d'entretien)	2022

	10. Accroître les Permis de végétaliser (à développer plus qu'à présent)	2021
<i>Pilier répression</i>	11. Acquérir des caméras mobiles de surveillance	2021 (suivant l'appel à projet)
	12. Renforcer les patrouilles et attraper les auteurs « flagrants délits »	Dès 2021
	13. Engager et former des agents constatateurs (présence sur le terrain)	Dès 2021
	14. Assurer une présence accrue des Gardiens de la Paix(avec le personne ad-hoc)	Dès 2021
	15. Sensibilisation des niveaux de pouvoir supérieur sur l'inadéquation des mesures.	Dès 2021
	16. Problématique des fouilles (voir s'il est toujours utile de fouiller systématiquement les dépôts)	Dès 2021
	17. Optimiser l'emplacement et le nombre des bulles à vêtements sur le territoire de la Ville.	

Tableau récapitulatif des moyens humains et financiers

<i>Piliers</i>	<i>Actions</i>	<i>Moyens humains</i>	<i>Moyens financiers</i>	<i>Source des moyens financiers</i>
<i>Communication & sensibilisation</i>	1. Mettre à disposition du public une application qui permettrait de déclarer les dépôts en live	Service communication De la Ville Service des Travaux Service Prévention Service Environnement	Suivant le budget de 2021 et éventuels appels à projet subsidié à 100%	Ressources Internes et externes
	2. Contrôler les personnes qui n'utilisent peu ou pas	Service Environnement	Affectations d'une partie des ressources humaines au	Moyens internes à la Ville

	leur badge ou leur conteneur		Service de l'Environnement	
	3. Placer des panneaux afin de prévenir des risques d'amendes aux points noir	Service de Travaux et de la Maintenance	Budget communal	Moyens internes
Infrastructures & équipements	4. Ensemble des actions qui vont être réalisées dans l'appel à projet (cadastre des Poubelles publiques)	Service de la maintenance Service de l'Environnement	Budget communal et éventuels appels à projets	Moyens internes et externes
	5. Mettre en œuvre les recommandations pour identifier les actions visées au point 4	Service de la maintenance Service de l'Environnement	Budget communal et éventuels appels à projet	Moyens internes et externes
	6. Optimiser les conteneurs collectifs enterrés	Intradel	/	Moyens externes
Participation	7. Augmenter des nettoyages ponctuels de la Ville avec les citoyens (via les Ambassadeurs de la Propreté)	Ensemble des citoyens : pour le ramassage Les écoles, le service Enseignement	Budget propre à la Ville	Moyens internes et externes
	8. Récompenser les Ambassadeurs de la Propreté participants (bons d'achats dans les commerces locaux par ex.)	Service Environnement Service des Affaires économiques	Budget communal (somme à prévoir au budget de 2022)	Moyens internes
Gestion de l'espace	9. Problématique des trottoirs verdurisés (voir avec la maintenance pour identifier les techniques de gestion pour ne pas laisser voir le manque d'entretien)	Service maintenance et espaces verts	Budget communal	Moyens internes
	10. Accroître les Permis de végétaliser (à développer plus qu'à présent)	Service de l'Environnement	Budget communal	Moyens internes

<i>Répression</i>	<i>11. Acquérir des caméras mobiles de surveillance</i>	<i>Ville (éventuellement en commun avec d'autres)</i>	<i>Budget communal</i>	<i>Moyens internes et externes</i>
	<i>12. Renforcer les patrouilles et attraper les auteurs « flagrants délits »</i>	<i>Police Gardiens de la paix</i>	<i>Budget communal</i>	<i>Moyens internes et externes</i>
	<i>13. Engager et former des agents constatateurs (présence sur le terrain)</i>	<i>Plan de Prévention</i>	<i>Budget communal</i>	<i>Moyens internes</i>
	<i>14. Assurer une présence accrue des Gardiens de la Paix (avec la personne ad-hoc)</i>	<i>Plan de Prévention</i>	<i>Budget communal</i>	<i>Moyens internes</i>
	<i>15. Sensibilisation des niveaux de pouvoir supérieur sur l'inadéquation des mesures.</i>	<i>Service Environnement</i>	<i>Budget communal</i>	<i>Moyens internes</i>
	<i>16. Problématique des fouilles (voir s'il est toujours utile de fouiller systématiquement les dépôts)</i>	<i>Service maintenance</i>	<i>Budget communal</i>	<i>Moyens internes</i>
	<i>17. Optimiser l'emplacement et le nombre des bulles à vêtements sur le territoire de la Ville</i>	<i>Service environnement</i>	<i>Budget communal</i>	<i>Services internes et externes</i>
	TOTAL	<i>Moyens humains impossible à déterminer</i>	<i>A déterminer au fur et à mesure des moyens mis en place et des actions (à faire valider par l'autorité)</i>	

I.6 Suivi & évaluation du plan

Il est impératif d'établir un suivi et une évaluation du Plan Local de Propreté et de chacune des actions le composant sur base d'indicateurs globaux et d'indicateurs par action. Les méthodes de mesure des indicateurs sont explicites. Les sources de méthode de mesure et les années de référence sont précisées.

Le but est d'évaluer d'une part l'impact du plan et d'autre part l'efficacité et l'efficience de chacune des actions mises en œuvre. Ainsi, en fonction des résultats mesurés, le « PLP » pourra être ajusté et les actions seront continuées, adaptées ou arrêtées.

Vu les objectifs d'impact du plan précisé plus haut, il est impératif de se donner les moyens financiers et humains pour y arriver. L'intérêt est que les objectifs d'impact et les objectifs d'activité du plan soient cohérents les uns avec les autres. Certaines actions coûtent relativement chères (ex : acquisition et utilisation de caméras mobiles), mais ce passage est nécessaire si l'on veut obtenir des résultats. Nous espérons que les actions mises en place et leurs objectifs pourront amener à atteindre les objectifs globaux. Afin de vérifier si les objectifs sont atteints, un indicateur est nécessaire. Pour la réduction des dépôts clandestins, qui est notre objectif premier, le tonnage des dépôts clandestins sera calculé, ou plutôt obtenu, via les chiffres d'Intradel. En effet, chaque camion qui arrive chez Intradel est pesé. La quantité totale des déchets sera le poids total amené chez Intradel. On y distinguera deux types de déchets : les encombrants et les dépôts clandestins. A noter que les poubelles publiques sont vidées dans les camionnettes reprenant les dépôts clandestins et qu'il est dès lors impossible de distinguer les deux.

A. Indicateurs globaux

<i>Indicateurs globaux</i>				
	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>Source/méthode de calcul</i>
<i>Niveau global de la propreté (quantitatif)</i>				<i>Clic-4-Wapp</i>
<i>Score par nuisance</i>	<i>Voir résultats de l'outil de mesure de la propreté</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>Clic-4-Wapp</i>
<i>A. Quantité de déchets sauvages collectée par an-tonne</i>	<i>Pas de chiffres spécifiques pour les déchets sauvages, ceux-ci sont globalisés avec les dépôts clandestins</i>			

<i>B. Quantité de dépôts clandestins collectée par an-tonne</i>	<i>Quantité obtenue par Intradel via le pesage des camionnettes qui arrivent à l'Intercommunale. A noter que les poubelles publiques sont également dans ces tonnages et ne peuvent en être retirés.</i>			
<i>C. Quantité de déchets des poubelles publiques collectée par an-tonne</i>	<i>Pas de chiffre spécifique pour les poubelles publiques. Les déchets récoltés dans celle-ci sont mélangés aux dépôts clandestins.</i>			
<i>D. Quantité totale de déchets de la propreté publique collectée par an/tonne : (D) = (A)+(B)+(C)</i>	<i>686.200 tonnes</i>			<i>Factures Intradel</i>
<i>Cout de collecte des déchets de la propreté (€)</i>	<i>61.300 €</i>			<i>Service maintenance</i>
<i>Coûts de traitement des déchets de la propreté (€)</i>	<i>791.745,99 €</i>			<i>Factures Intradel</i>
<i>Enquête auprès des citoyens (qualitatif) : bilan</i>	<i>/</i>			<i>/</i>
<i>Nombre d'ETP dédiés à la gestion de la propreté publique (en ce compris les ETP pour les espaces verts)</i>	<i>25</i>			
<i>Dépenses globales de la propreté-euros</i>	<i>737.408,71€ (118.000€ alloc. de la maintenance 875/12401-48 et 619.408,71€ OVS) Ce montant demanderait à être</i>			<i>Factures Intradel + dépenses du personnel</i>

	détaillé & complété. En effet, à ce jour, nous ne sommes pas capables d'identifier les coûts « cachés » (notamment les ressources humaines). Difficulté à quantifier le coût des opérations annexes.			
--	--	--	--	--

A noter qu'il est impossible de peser séparément les différentes fractions de déchets, comme déjà expliqué. Ceci non seulement par rapport aux quantités mais également par rapport à la charge de travail que cela représenterait pour les agents. Les chiffres pour 2020 et 2021 seront complétés une fois les années écoulées.

B. Indicateur par action :

Les indicateurs par action sont indiqués dans les fiches actions. Ils sont repris dans le tableau suivant :

<i>Piliers</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence et/ou moment de suivi</i>	<i>Méthode de calcul</i>
<i>Pilier communication et sensibilisation</i>	<i>1. Mettre à disposition du public une application qui permettrait de déclarer les dépôts en live</i>	- Nombre de téléchargement de l'application. - Nombre de signalements par les usagers. - Nombre de problèmes solutionnés dans les X h après le signalement - Changement comportements	<i>Mensuelle</i> <i>Mensuelle</i> <i>Mensuelle</i> <i>A définir</i>	<i>Données back-office de l'application</i>
	<i>2. Contrôler les productions de déchets à priori</i>	<i>- Diminution des dépôts clandestins dans</i>	<i>Semestrielle</i>	<i>Constat visuel et/ou ressenti de</i>

	« anormales » (contrôles des badges et des conteneurs non utilisés)	les quartiers ciblés. -Nombre de personnes utilisant son système de collecte	3 à 6 mois	la population et des ouvriers communaux
	3. Placer des panneaux afin de prévenir des risques d'amendes aux points noir	- Nombre de panneaux placés. - Quantité de déchets récoltée sur le territoire.	1x Annuelle	Comptage Factures Intradef
Pilier infrastructures et équipement	4. Ensemble des actions qui vont être réalisées dans le cadre de l'appel à projet (cadastre des PP)	En fonction du constat du consultant de l'appel à projet	Annuelle	Appel à projet Be Wapp
	5. Mettre en œuvre les recommandations pour identifier les actions du point 4.	Nombre de dépôts clandestins en moins au pied des poubelles publiques	Annuelle	Comptage et Factures Intradef
	6. Optimiser les conteneurs collectifs enterrés : 1) Réduire le taux de pannes avec Intradef 2) Multiplier le nombre de CCE (réfléchir à la possibilité d'en	Nombre de pannes	Annuelle	Comptage

	mettre hors centre-ville)			
Pilier participation	7. Augmenter les nettoyages ponctuels de la Ville avec les citoyens (via les Ambassadeurs de la Propreté)	- Nombre de personnes ayant participé à l'action - Quantité de déchets récoltés durant l'action.	Annuelle A chaque action	Comptage Nombre de sacs
	8. Récompenser les Ambassadeurs de la Propreté participant (bons d'achats dans les commerces locaux par ex.)	- Nombre de bons distribués par an - Nombre d'Ambassadeurs inscrits par an - Pourcentage d'évolution du nombre de personnes participant aux actions	Annuelle Annuelle Annuelle	Comptage Comptage Comptage
	9. Problématique des trottoirs verdurisés (voir avec la maintenance pour identifier les techniques de gestion pour ne pas laisser voir le manque d'entretien)	Voir le plan de gestion différenciée	Pas d'actions très précise car à voir avec la maintenance	Comptage
	10. Accroître les Permis de végétaliser (à développer plus qu'à présent)	Nombre de demande de permis de végétaliser introduite au Service de l'Environnement	Annuelle	Comptage
Pilier répression	11. Acquérir des caméras mobiles de surveillance	- Nombre de PV - Quantité de déchets récoltés.	Annuelle Annuelle	Comptage des PV Factures Intradel
	12. Renforcer les patrouilles et	Nombre d'observations	Hebdomadaire	Planification

	<i>attraper les auteurs « flagrants délits »</i>	<i>- Diminution des dépôts clandestins</i>	<i>Mensuelle</i>	<i>Constat du volume des dépôts sur place</i>
	<i>13. Engager et former des agents constatateurs (présence sur le terrain)</i>	<i>- Nombre d'agents constatateurs actifs - Quantité de déchets récoltée</i>	<i>Annuelle</i>	<i>Comptage</i>
	<i>14. Assurer une présence accrue sur le terrain (avec le personnel ad-hoc)</i>	<i>- Présence sur les marchés - Présence aux abords des écoles - Présence dans les quartiers - Moins de mégots dans les lieux ciblés.</i>	<i>Annuelle</i>	<i>Factures Intradel</i>
			<i>Hebdomadaire</i>	<i>Fréquence</i>
			<i>Quotidienne</i>	<i>Voir horaires</i>
			<i>Quotidienne</i>	<i>Voir horaires</i>
			<i>Trimestrielle</i>	<i>Mesures Clic-4-Wapp</i>
	<i>15. Sensibilisation des niveaux de pouvoir supérieur sur l'inadéquation des mesures</i>	<i>Voir le nombre de PV rédigés sur le terrain + ceux pris en compte par la sanctionnatrice et ceux qu'elle sanctionne</i>		
		<i>Comptabilisation des PV dressés, suivis et effectivement payé.</i>	<i>Mensuelle</i>	
	<i>16. Problématique des fouilles (voir s'il est toujours utile de fouiller systématiquement les dépôts)</i>	<i>Nombre de preuves trouvées par rapport au nombre de fouilles effectuées.</i>	<i>Annuelle</i>	
	<i>17. Optimiser l'emplacement et le nombre des</i>	<i>Nombre de sites problématiques supprimés</i>		

	<i>bulles à vêtements sur le territoire de la Ville</i>			
--	---	--	--	--

I.7 Communication du plan

Comme expliqué ci-avant, les citoyens ont été consultés dans le cadre du plan via une plateforme visant à déterminer les problèmes les plus importants et ensuite à donner des idées d'actions.

Suite à l'approbation du document par le Conseil communal, et après validation par le Service public de Wallonie, l'adoption du Plan local de Propreté sera promue via les canaux habituels d'informations (presse locale, Facebook, site Internet de la Ville, Vervi&toi, etc.).

II. Annexe 1 : catalogue d'actions

<i>Titre de l'action</i>	<i>1. Mettre à disposition du public une application qui permettrait de déclarer les dépôts</i>
<i>Pilier</i>	<i>Communication et sensibilisation</i>
<i>Nuisance (s) cible(s)</i>	<i>Dépôts clandestins et/ou défaut de voirie, dégradation, etc.</i>
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	<i>Manque d'intérêt de la population rendant la participation citoyenne compliquée → une application permettrait au citoyen d'interagir directement avec la Ville.</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Objectifs d'impact : Signalement et intervention rapide des équipes communales pour enlèvement des dépôts clandestins → implication du citoyen et réduction éventuelle des dépôts clandestins par une appropriation du quartier. Réduction des dépôts clandestins de 5% en 2022 par rapport à 2020.</i> <i>Objectifs d'activité : obtenir 3.000 signalements dans le dispatching en 2020 contre 2.400 en 2019 pour finalement avoir moins de signalements via le dispatching et plus dans l'application.</i>

<i>Description</i>	1) L'application permettra une plus grande implication des habitants dans l'entretien des espaces publics et une information et intervention plus rapide des services concernés. 2) Dépôts et déchets sauvages prioritairement dans certains quartiers (Hodimont, rue des Fabriques,...)
<i>Porteur de l'action</i>	<i>Ville</i>
<i>Partenaires prévus</i>	<u>Service informatique/communication</u> : intégration du module sur les outils de communication de la Ville <u>Service Travaux</u> : expertise technique pour la mise en œuvre et du suivi des demandes <u>Service prévention</u> : relais auprès des habitants <u>Service environnement</u>
<i>Planning de mise en œuvre</i>	<i>Mi-février 2021</i>
<i>Moyens prévus</i>	<i>Budget communal subsidié à 100%.</i>
<i>Source des moyens</i>	<i>Ressources Internes</i>
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<u>Indicateur d'activité</u> : Nombre de téléchargement de l'application Nombre de signalements par les usagers Nombre de problèmes solutionnés dans les X h. après le signalement <u>Indicateur d'impact</u> : Changement de comportement à évaluer en fonction du module visant la participation active des citoyens.

<i>Titre de l'action</i>	<i>2. Contrôler les productions de déchets à priori « anormales » (contrôle des badges et des conteneurs individuels)</i>
<i>Pilier</i>	<i>Répression</i>
<i>Nuisance(s) cible(s)</i>	<i>Dépôts clandestins-aux abords des conteneurs collectifs enterrés</i>
<i>Lien avec le diagnostic</i>	<i>Comportements inciviques → l'action permet d'identifier certains auteurs de dépôts clandestins.</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Objectif d'impact : réduire de 5% les dépôts clandestins en 2021 par rapport à</i>

	2020 → vu le nombre de ménages n'utilisant pas leur système de collecte, la remise en ordre de ceux-ci, ou d'une partie de ceux-ci, permettra de réduire les quantités de dépôts. Objectif d'activité : rencontrer 500 ménages par an qui se remettent en ordre → A l'heure actuelle, environ 8,97% des ménages n'utilisent pas leur système de collecte des déchets soit 1843 ménages
<i>Description</i>	Contrôler les personnes qui n'utilisent pas ou peu leur système de collecte tout-venant (conteneur ou badge) sur base des endroits où ces dépôts sont récurrents. Les personnes ciblées sont situés dans les quartiers.
<i>Porteur de l'action</i>	Service environnement
<i>Partenaires prévus</i>	Agent constatateur, Gardiens de la Paix, Plan de prévention
<i>Planning de mise en œuvre</i>	Dès 2020
<i>Moyens prévus</i>	Budget (affectation d'une partie des ressources humaines au Service de l'Environnement)
<i>Sources des moyens</i>	Moyens Internes
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<u>Indicateur d'activité :</u> Rencontrer les citoyens qui ne collectent pas ou peu Vérification ultérieure de la mise en ordre PV de non remise en ordre <u>Indicateur d'impact</u> Diminution des dépôts clandestins dans les quartiers ciblés Plus de personnes utilisant son système de collecte tout-venant.

<i>Titre de l'action</i>	3. Placer des panneaux afin de prévenir des risques d'amendes aux points noir
<i>Pilier</i>	Communication et sensibilisation
<i>Nuisance(s)cible(s)</i>	Dépôts clandestins sur les sites des bulles à verre et des conteneurs collectifs enterrés
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	Comportements inciviques, population pas suffisamment informée/sensibilisée par rapport au tri des déchets, aux taxes poubelles et aux décisions

	<i>politiques → l'action permettrait de dissuader certains comportements.</i>
Objectif(s)	<i>Objectif d'impact : réduire les dépôts clandestins → l'impact est difficilement calculable à ce niveau. Il s'agit d'une sensibilisation et nous espérons observer une diminution des dépôts clandestins autour des bulles à verre et des CCE en 2021 par rapport à 2020. La Société Bois & Travaux ramassant autour des bulles à verre une fois par semaine, nous nous baserons sur le chiffre 2020 et 2021 pour calculer la différence.</i> <i>Objectif d'activité : placement de panneaux en 2021 (contre aucun en 2020) → aucun panneau en 2020, acquérir et placer ces panneaux est possible dans le cadre des missions du Service des Travaux.</i>
Description	<i>Acquérir des panneaux visant à prévenir les citoyens que déposer des déchets en dehors des CCE et des bulles à verre est passible d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à 350€.</i>
Porteur de l'action	<i>Service des Travaux</i>
Partenaires prévus	<i>Service des Amendes administratives : amendes aux citoyens Agent constatateur environnement : rédaction du procès-verbal</i>
Planning de mise en œuvre	<i>Action unique non renouvelée par la suite</i>
Moyens prévus	<i>Budget communal</i>
Sources des moyens	<i>Budget propre à la Ville</i>
Indicateurs de suivi de l'action	<u><i>Indicateur d'activité :</i></u> <i>Nombre de panneaux placés (comptage)</i> <u><i>Indicateur d'impact</i></u> <i>Quantité de déchets récoltée sur le territoire.</i>

Titre de l'action	<i>4. Ensemble des actions qui vont être réalisées dans le cadre de l'appel à projet concernant le cadastre des PP</i>
Pilier	<i>Pilier infrastructures et équipement</i>

<i>Nuisance(s) cible(s)</i>	<i>Déchets sauvages au pied des PP</i>
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	<i>Lutte contre les dépôts clandestins et les comportements inciviques</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Objectif d'impact : diminution des dépôts clandestins.</i> <i>Objectif d'activité : augmenter les fréquences de ramassage et de vidanges des PP → lien avec l'appel à projet PP visant à cadastrer précisément les PP. Optimiser le nombre de PP présentes sur le territoire verviétois (en enlever, en ajouter) et les tournées y afférentes.</i>
<i>Description</i>	<i>Etape 1 : faire un relevé de toutes les poubelles installées sur la commune. (hors périmètre centre-ville couvert par OVS)</i> <i>Etape 2 : le consultant accompagnera le groupe de travail composé des personnes ressources désignées par la commune en charge du diagnostic à réaliser à savoir :</i> <i>1) Définir les territoires à diagnostiquer dans la commune</i> <i>2) Le consultant accompagnera le groupe de travail composé des personnes ressources désignées par la commune en charge du diagnostic à réaliser à savoir :</i> <i>- Définir les territoires à diagnostiquer dans la commune</i> <i>- Etablir un inventaire des poubelles présentes sur ces territoires ainsi que l'environnement dans lequel elles sont placées</i> <i>- Mesurer leur taux de remplissage</i>
<i>Porteur de l'action</i>	<i>Service Environnement</i>
<i>Partenaires prévus</i>	<i>Be WAPP</i>
<i>Planning de mise en oeuvre</i>	<i>2021</i>
<i>Moyens prévus</i>	<i>Budget communal et éventuels appels à projets</i>
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<i><u>Indicateur d'activité :</u></i> <i>En fonction du constat du consultant de l'appel à projet.</i>

	<u>Indicateur d'impact</u> Nombre de dépôts clandestins en moins au pied des PP.
--	---

<i>Titre de l'action</i>	5. Mettre en œuvre les recommandations pour identifier les actions du point 4
<i>Pilier</i>	Pilier infrastructures et équipement
<i>Nuisance(s)cible(s)</i>	Dépôts clandestins autour des PP
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	Comportements inciviques et dépôts clandestins
<i>Objectif(s)</i>	Objectif d'impact : diminution des dépôts clandestins. Objectif d'activité : augmenter les fréquences de ramassage et de vidanges des PP → lien avec l'appel à projet PP visant à cadastrer précisément les PP. Optimaliser le nombre de PP présentes sur le territoire verviétois (en enlever, en ajouter) et les tournées y afférentes.
<i>Description</i>	Actions mises en œuvre en fonction des recommandations du point 4
<i>Porteur de l'action</i>	Ville
<i>Partenaires prévus</i>	Service Maintenance, Service Environnement, Agent contacteur et GP.
<i>Planning de mise en œuvre</i>	2021
<i>Moyens prévus</i>	Budget communal
<i>Sources des moyens</i>	
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<u>Indicateur d'activité :</u> En fonction du constat du consultant de l'appel à projet. <u>Indicateur d'impact</u> Nombre de dépôts clandestins en moins au pied des PP.

<i>Titre de l'action</i>	6. Optimiser les conteneurs collectifs enterrés :
<i>Pilier</i>	Pilier infrastructures et équipement
<i>Nuisance(s)cible(s)</i>	CCE en panne ou bloqué par une mauvaise utilisation du citoyen
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	Déchets clandestins fréquents, notamment dû aux pannes des CCE

Objectif(s)	Objectif d'impact : Réduire les dépôts clandestins de 5% en 2021 par rapport à 2020. La réalisation de cet objectif dépendra de plusieurs actions mises ensemble → l'ambition de réduire les dépôts clandestins est grande durant cette première année mais concerne plusieurs actions qui, ensemble, amèneront à atteindre cet objectif Objectif d'activité : Réduire de 50% les pannes en 2021 par rapport à 2020. Le bon fonctionnement de ces conteneurs permettra de réduire les dépôts.
Description	1) Réduire le taux de pannes avec Intradel : S'il s'agit d'une panne, le personnel de la société en charge de la réparation intervient. Le gestionnaire des CCE au sein d'Intradel suit la problématique de ce CCE. S'il s'agit d'une mauvaise utilisation du citoyen, un surveillant de collecte se rend sur place pour tenter de résoudre le problème S'il s'agit de dépôts clandestins, la Commune ou la société en charge du nettoyage de ces sites interviennent pour évacuer les déchets. 2) Multiplier le nombre de CCE : réfléchir à la possibilité d'en mettre hors centre ville
Porteur de l'action	Intradel
Partenaires prévus	La société qui a en charge le placement et la gestion des CCE, le collecteur, la société en charge du nettoyage : pour le suivi des pannes Ville : pour le relais avec le citoyen
Planning de mise en œuvre	Dès qu'un problème est signalé à Intradel
Moyens prévus	Le personnel des différents intervenants
Sources des moyens	Fonds Intradel
Indicateurs de suivi de l'action	<u>Indicateur d'activité :</u> Nombre de pannes (annuelle/comptage) <u>Indicateur d'impact</u>

<i>Titre de l'action</i>	<i>7. Augmenter les nettoyages ponctuels de la Ville avec les citoyens (via les Ambassadeurs de la Propreté)</i>
<i>Pilier</i>	<i>Pilier participation</i>
<i>Nuisance(s)cible(s)</i>	<i>Déchets sauvages – ensemble du territoire, abord des écoles</i>
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	<i>Déchets clandestins fréquents-comportements inciviques → ces actions permettent aux citoyens de se rendre compte du problème et leur donne envie d'y remédier. Dépôts clandestins sur l'ensemble du territoire de la Commune.</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Objectif d'impact : améliorer la propreté publique. S'agissant d'actions ponctuelles, il est difficile de se fixer un objectif d'impact, le nombre d'équipes variant. Objectif d'activité : participation d'un maximum d'équipes grâce à une communication sur l'action.</i>
<i>Description</i>	<i>De nombreux déchets jonchent les rues. Tous les jours, plusieurs ouvriers communaux ainsi que la société OVS (pour le centre-ville) parcourent le territoire afin de ramasser ceux-ci. L'objectif est que les citoyens, écoles, associations, comité de quartier créent une équipe et ramassent les déchets dans leur quartier ou aux abords de leur école durant quelques heures.</i>
<i>Porteur de l'action</i>	<i>Service Environnement</i>
<i>Partenaires prévus</i>	<i>Ensemble des citoyens : pour le ramassage Ecoles : pour le ramassage Service enseignement : pour le lien avec les écoles Service public de Wallonie et cellule BEWAPP : pour son action « Grand Nettoyage de Printemps »</i>
<i>Planning de mise en œuvre</i>	<i>Chaque année courant mars/avril.</i>
<i>Moyens prévus</i>	<i>Communication nécessaire à la promotion de l'action en vue d'atteindre les objectifs</i>
<i>Sources des moyens</i>	<i>Budget propre à la Ville</i>

<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<u>Indicateur d'activité :</u> Nombre de personnes ayant participé à l'action (annuelle/comptage) <u>Indicateur d'impact</u> Quantité de déchets récoltée durant l'action (à chaque action/Nombre de sacs)
---	---

<i>Titre de l'action</i>	8. Récompenser les Ambassadeurs de la Propreté (bons d'achats dans les commerces locaux par exemple)
<i>Pilier</i>	<i>Pilier participation</i>
<i>Nuisance(s)cible(s)</i>	<i>Déchets sauvages en bordure de voirie</i>
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	<i>Déchets clandestins fréquents-comportements inciviques → ces actions permettent aux citoyens de se rendre compte du problème et leur donne envie d'y remédier. Dépôts clandestins sur l'ensemble du territoire de la Commune.</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Remercier les Ambassadeurs de la propreté pour le travail effectué et encourager l'inscription de nouveaux ambassadeurs.</i>
<i>Description</i>	<i>Motivation des citoyens à se mettre en action</i>
<i>Porteur de l'action</i>	<i>Service Environnement</i>
<i>Partenaires prévus</i>	<i>Service des Affaires économiques Commerce de Verviers</i>
<i>Planning de mise en œuvre</i>	<i>À partir du 01/01/2022</i>
<i>Moyens prévus</i>	<i>En fonction des moyens dégagés dans le budget communal et en fonction du développement de l'action.</i>
<i>Sources des moyens</i>	<i>Budget communal (somme à prévoir au budget de 2022)</i>
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<u>Indicateur d'activité :</u> Nombre de bons distribués par an <u>Indicateur d'impact</u> Pourcentage d'évolution du nombre de personnes participant à l'opération Rivière propre Nombre d'Ambassadeurs inscrits par an

<i>Titre de l'action</i>	<i>9. Problématique des trottoirs verdurisés</i>
<i>Pilier</i>	<i>Pilier gestion de l'espace</i>
<i>Nuisance(s)cible(s)</i>	<i>Trottoirs mal entretenus</i>
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	<i>Sentiment de mauvais entretien de la part des citoyens</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Voir avec la maintenance pour identifier les techniques de gestion pour ne pas laisser voir le manque d'entretien de certains lieux publics.</i> <i>Nos trottoirs nous paraissent mal entretenus → pourquoi ne pas laisser pousser la végétation sauvage à entretenir à minima sur le trottoir tout en respectant la sécurité des piétons.</i>
<i>Description</i>	<i>Voir avec le Plan de Gestion différenciée afin d'identifier les techniques de gestion pour ne pas laisser voir le manque d'entretien)</i>
<i>Porteur de l'action</i>	<i>Service des plantations</i>
<i>Partenaires prévus</i>	<i>Gardiens de la Paix, Agent constatateur</i>
<i>Planning de mise en œuvre</i>	<i>Pas de planning concret car à voir avec le service de la Maintenance</i>
<i>Moyens prévus</i>	<i>Budget communal</i>
<i>Sources des moyens</i>	<i>Moyens internes</i>
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<u><i>Indicateur d'activité :</i></u> <i>Nombre de Kilomètre de trottoirs verdurisés</i> <u><i>Indicateur d'impact</i></u> <i>Estimation de l'impact positif sur les citoyens de cette mesure.</i>

<i>Titre de l'action</i>	<i>10. Accroître les Permis de végétaliser</i>
<i>Pilier</i>	<i>Pilier gestion de l'espace</i>
<i>Nuisance(s)cible(s)</i>	<i>Fréquence trop basse d'entretien des espaces publics par les services de la Ville.</i>
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	<i>Diminuer le sentiment des citoyens quant au mauvais entretien des trottoirs et espaces publics.</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Implication des citoyens dans l'amélioration de l'espace public.</i>
<i>Description</i>	<i>Le permis de végétaliser a pour but d'encourager le développement de la végétalisation du domaine public en</i>

	<i>s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des comités de quartier et des associations. Il vise à favoriser la nature et la biodiversité en ville, à participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie, à stimuler la dynamique de transition et à créer du lien social en favorisant les échanges avec les autres, notamment ses voisins.</i>
<i>Porteur de l'action</i>	<i>Service de l'Environnement</i>
<i>Partenaires prévus</i>	<i>Service maintenance, espaces verts, service PASCAE et Conseillère en environnement.</i>
<i>Planning de mise en œuvre</i>	<i>Projet en application</i>
<i>Moyens prévus</i>	<i>Budget communal pour la communication.</i>
<i>Sources des moyens</i>	<i>Interne</i>
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<i><u>Indicateur d'activité :</u> Evolution du nombre de demandes de permis. <u>Indicateur d'impact</u> Répartition géographique des permis sur l'ensemble de la ville (quartiers, anciennes communes)</i>

<i>Titre de l'action</i>	<i>11. Acquérir des caméras mobiles de surveillance</i>
<i>Pilier</i>	<i>Pilier répression</i>
<i>Nuisance(s)cible(s)</i>	<i>Dépôts clandestins-ensemble du territoire</i>
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	<i>Déchets clandestins trop fréquents-comportements inciviques → le placement de caméras mobiles permettra d'augmenter le sentiment de répression.</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Objectif d'impact : Réduire les dépôts clandestins de 5% en 2021 par rapport à 2020. Objectif d'activité : Dresser plus de PV concernant les déchets en 2021 qu'en 2020. Il est nécessaire de passer par la répression si nous voulons réduire les dépôts clandestins.</i>
<i>Description</i>	<i>Il est impératif de sévir et de verbaliser les auteurs des dépôts clandestins.</i>

	<i>La Ville de Verviers a répondu à l'appel à projet du SPW.</i>
<i>Porteur de l'action</i>	<i>Service Environnement</i>
<i>Partenaires prévus</i>	<i>Service des Travaux : pour le placement des caméras</i> <i>Police : pour le visionnage des images</i> <i>Service Environnement (agent constatateur) : pour la rédaction des PV</i> <i>Service des amendes administratives : pour les amendes</i>
<i>Planning de mise en œuvre</i>	<i>2021</i>
<i>Moyens prévus</i>	<i>Budget et appel à projet subsidié</i>
<i>Sources des moyens</i>	<i>Externe</i>
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<u><i>Indicateur d'activité :</i></u> <i>Nombre de PV dressés(Annuelle/comptage)</i> <u><i>Indicateur d'impact</i></u> <i>Quantité de déchets récoltée sur le territoire (annuelle/Factures Intradel)</i>

<i>Titre de l'action</i>	<i>12. Renforcer les patrouilles et attraper les auteurs « flagrants délits »</i>
<i>Pilier</i>	<i>Pilier répression</i>
<i>Nuisance(s)cible(s)</i>	<i>Constat de nombreux dépôts de déchets clandestins autour des CCE et des SAV.</i>
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	<i>Déchets clandestins trop fréquents-comportements inciviques → ces actions permettront d'augmenter le sentiment de répression.</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Objectif d'impact : Réduire les dépôts clandestins de 5% en 2021 par rapport à 2020.</i> <i>Objectif d'activité : Dresser plus de PV concernant les déchets en 2021 qu'en 2020.</i> <i>Il est nécessaire de passer par la répression si nous voulons réduire les dépôts clandestins</i>
<i>Description</i>	<i>Surveillances discrètes des différents sites en vue d'interpeller en flagrant délit les auteurs.</i>

<i>Porteur de l'action</i>	<i>Ville</i>
<i>Partenaires prévus</i>	<i>Police</i>
<i>Planning de mise en œuvre</i>	<i>2021</i>
<i>Moyens prévus</i>	<i>Budget communal</i>
<i>Sources des moyens</i>	<i>Interne et externe</i>
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<i>Indicateur d'activité :</i> <i>Nombre d'observations</i> <i>(Hebdomadaire/planification)</i> <i>Indicateur d'impact</i> <i>Diminution des dépôts clandestins</i> <i>(mensuelle/constat du volume des dépôts sur place)</i>

<i>Titre de l'action</i>	<i>13. Engager et former des agents constatateurs(présence sur le terrain)</i>
<i>Pilier</i>	<i>Pilier répression</i>
<i>Nuisance(s)cible(s)</i>	<i>Dépôts clandestins-Ensemble du territoire</i>
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	<i>Déchets clandestins trop fréquents-comportements inciviques → cette action permettra de dresser plus de PV.</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Objectif d'impact : Réduire les dépôts clandestins de 5% en 2021-2022 par rapport à 2020.</i> <i>Objectif d'activité :</i> <i>En fonction du Plan d'Embauche du budget 2021.</i>
<i>Description</i>	<i>A l'heure actuelle, le service de l'Environnement possède 1 AC ainsi qu'un ouvrier au service de la maintenance qui peuvent fouiller les dépôts clandestins et trouver des éléments permettant de verbaliser.</i>
<i>Porteur de l'action</i>	<i>Service Environnement</i>
<i>Partenaires prévus</i>	<i>Service des Amendes administratives : pour les amendes.</i>
<i>Planning de mise en œuvre</i>	<i>2022</i>
<i>Moyens prévus</i>	<i>Variable – coût de la formation et/ou coût des agents engagés</i> <i>L'agent permettra d'augmenter le nombre de PV dressés.</i>
<i>Sources des moyens</i>	<i>Budget propre à la Ville</i>
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<i>Indicateur d'activité :</i>

	Nombre d'AC actifs <u>Indicateur d'impact</u> Quantité de déchets récoltées sur le territoire
--	---

Titre de l'action	14. Assurer une présence accrue sur le terrain avec le personnel ad-hoc
Pilier	<i>Pilier répression</i>
Nuisance(s)cible(s)	<i>Les quartiers commerçants, les abords des écoles primaires de l'ensemble du territoire et les marchés</i> <i>Mégots de cigarette</i>
Liens avec le diagnostic	
Objectif(s)	<i>Objectif d'impact : Lutter contre les incivilités des citoyens grâce à une présence accrue des GP-réduire les mégots au sol de 5% dans les 18 tronçons parcourus lors des mesures de Clic-4-Wapp</i> <i>Objectif d'activité : Présence des GP à 100% sur les évènements. Il serait intéressant d'accentuer leur rôle de sensibilisateurs. Leur présence montrerait le bon exemple aux citoyens, en particulier les fumeurs.</i>
Description	<i>Maintenir une présence accrue des GP dans les quartiers, aux abords des écoles primaires et sur le marché hebdomadaire afin de lutter contre le jet de mégots et ainsi tenter de diminuer cette nuisance.</i> <i>Public cible : les fumeurs</i>
Porteur de l'action	<i>Service de l'Environnement</i>
Partenaires prévus	<i>Plan de Prévention via les Gardiens de la Paix.</i> <i>Police Zone Vesdre</i> <i>Service environnement</i>
Planning de mise en œuvre	<i>Action permanente (GP)</i>
Moyens prévus	<i>Pas de budget supplémentaire puisqu'inclus dans les missions habituelles et quotidiennes des GP.</i> <i>5 agents ETP</i>
Sources des moyens	<i>Fonds fédéraux –fonds propres</i>

<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<u>Indicateur d'activité :</u> Présence dans les quartiers, aux abords des écoles, présence sur les marchés <u>Indicateur d'impact</u> Moins de mégots dans les lieux ciblés
---	---

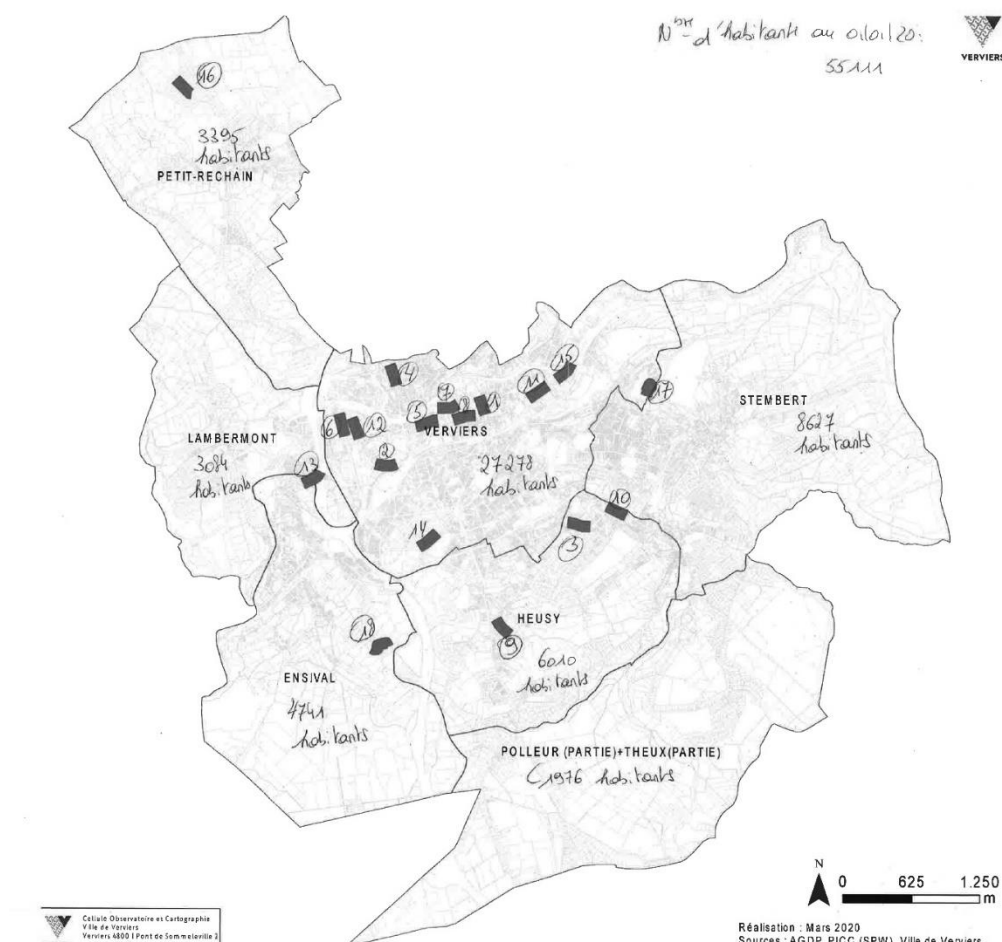
<i>Titre de l'action</i>	15. Sensibilisation des niveaux de pouvoir supérieur sur l'inadéquation des mesures
<i>Pilier</i>	Répression
<i>Nuisance (s) cible(s)</i>	Dépôts clandestins
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	Diminution des dépôts sauvages ainsi que de combattre le sentiment d'impunité des auteurs.
<i>Objectif(s)</i>	Déchets clandestins trop fréquents-comportements inciviques. Diminution des dépôts sauvages ainsi que de combattre le sentiment d'impunité des auteurs.
<i>Description</i>	Interpeller les niveaux de pouvoir supérieurs la Wallonie, l'Etat fédéral, l'Europe) sur les moyens humains et technologiques utiles à mettre en œuvre afin d'améliorer la répression effective des auteurs d'infractions environnementales.
<i>Porteur de l'action</i>	Ville de Verviers
<i>Partenaires prévus</i>	UVCW, les autres Villes et communes, la Province le fonctionnaire sanctionnateur de la Ville.
<i>Planning de mise en œuvre</i>	Dès 2021 jusqu'à fin 2024.
<i>Moyens prévus</i>	Personnel ville
<i>Source des moyens</i>	Ressources Internes
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<u>Indicateur d'activité :</u> Nombre de niveaux de pouvoirs et de services à interpeller. <u>Indicateur d'impact :</u> Nombre de retours positifs et concrets des niveaux de pouvoir supérieur permettant d'utiliser des outils de répression efficaces.

<i>Titre de l'action</i>	<i>16. Problématique des fouilles (voir s'il est toujours utile de fouiller systématiquement les dépôts)</i>
<i>Pilier</i>	<i>Répression</i>
<i>Nuisance (s) cible(s)</i>	<i>Dépôts clandestins</i>
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	<i>Diminution des dépôts sauvages</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Eviter le sentiment d'impunité et trouver l'auteur des incivilités.</i>
<i>Description</i>	<i>Analyse du ration fouilles/preuves trouvées afin de déterminer l'utilité effective des fouilles et leur résultat.</i>
<i>Porteur de l'action</i>	<i>Service Environnement</i>
<i>Partenaires prévus</i>	<i>Maintenance, Gardiens de la paix, Fonctionnaire sanctionnateur, Police ;</i>
<i>Planning de mise en œuvre</i>	<i>Dès 2021 jusqu'à fin 2024.</i>
<i>Moyens prévus</i>	<i>Personnel communal (pas besoin de budget dédié à cette action)</i>
<i>Source des moyens</i>	<i>Ressources Internes</i>
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<i>Indicateur d'activité :</i> <i>Nombre de preuves trouvée par rapport au nombre de fouilles effectuées.</i> <i>Indicateur d'impact :</i> <i>Fréquence des fouilles revue à la hausse ou à la baisse en fonction de l'analyse.</i>

<i>Titre de l'action</i>	<i>17. Optimiser l'emplacement et le nombre des bulles à vêtements sur le territoire de la Ville.</i>
<i>Pilier</i>	<i>Pilier infrastructures et équipement</i>
<i>Nuisance (s) cible(s)</i>	<i>Dépôts clandestins</i>
<i>Lien(s) avec le diagnostic</i>	<i>Endroits rapidement saturés et générateur de dépôts clandestins fréquents.</i>
<i>Objectif(s)</i>	<i>Rationaliser et optimaliser le nombre de sites de bulles à vêtements sur le territoire ainsi que leur bonne utilisation.</i>
<i>Description</i>	<i>Analyser l'ensemble des sites.</i> <i>Identifier les endroits problématiques</i> <i>Réfléchir à une centralisation par quartier afin de</i> <i>1) Améliorer l'utilisation de ces bulles</i> <i>2) Améliorer leur fréquence de vidanges (ainsi diminuer les dépôts sauvages)</i>

<i>Porteur de l'action</i>	<i>Service Environnement en collaboration avec l'ASBL Terre</i>
<i>Partenaires prévus</i>	<i>ASBL Terre et Intradel</i>
<i>Planning de mise en œuvre</i>	<i>Réflexion entamée dès 2021(modification à apporter au plus tard fin 2022)</i>
<i>Moyens prévus</i>	<i>Personnel à disposition pour mener la réflexion (réunions...) Sur le terrain, personnel de l'ASBL Terre pour la mise en œuvre.</i>
<i>Source des moyens</i>	<i>Ressources Internes et externes.</i>
<i>Indicateurs de suivi de l'action</i>	<u>Indicateur d'activité :</u> <i>Nombre de sites problématiques supprimés</i> <u>Indicateur d'impact :</u> <i>Evolution du pourcentage de dépôts sauvages sur les sites de bulles à vêtements.</i>

III. Annexe 2 : carte des zones



IV. Annexe 3 : Tronçons (mesures Clic-4-wapp)

RUES	N° sur la carte	DESCRIPTION
Rue Ortmans Hauzeur 4800	1	1 école et 1 arrêt de bus (du n°2 au 70)
Rue aux Laines 4800	2	1 école et 1 arrêt de bus (du n°61 au 69)
Avenue Jean Tasté 4802	3	1 école et 1 arrêt de bus(du n°60 au 124)
Rue de Dison 4800	4	quartier commerçants(du n°116 au 200)
Rue du Brou-Harmonie 4800	5	quartier commerçants (piétonnier)(du n°1 au n°87)
Boulevard de Gérardchamps 4800	6	quartier commerçants (du n°38 au n°64)
Place du Martyr 4800	7	Centre-ville (du n°52 Place du Martyr au n°98 rue du Collège)
Crapaurue 4800	8	Centre-ville(de la Place Verte 10 au n° 90 de la rue Crapaurue)
Avenue du Tennis 4802	9	Centre village du n°3 au n°38 de la rue des 3 Bacs)
Avenue Reine Astrid 4802	10	Station-service + parking(du n°81 au n°101)
Place Sommeleville 4800	11	Station-service + parking du début de la Place jusqu'au n°24 de la rue Sainte -Anne
Rue de la Station 4800	12	Parking (entrée parking cinéma) (de l'entrée du parking du cinéma jusqu'au n°37)
Rue Entre les Ponts 4800	13	Espace naturel (Plan d'eau des Clarisses) (du n°13 jusqu'au n°141 de la rue des Chapeliers)
Rue du Parc 4800	14	Espace naturel (Parc des Tourelles) (de l'entrée de l'Hôpital jusqu'au n° 25)
Rue de Limbourg 4800	15	Espace naturel (Parc Marie-Louise) (du n°31 au n°41)
Les Cerisiers 4800	16	Quartier résidentiel (du n°48 au n°72)
Place de l'Etoile 4800	17	Quartier résidentiel (tout le quartier, voir carte)
Clos des Beguines 4802	18	Quartier résidentiel (des bulles à vêtements jusqu'au n°45)